

Le Conseil a résolu aussi de faire au Roi une Députation de quatre Personnes, avec caractère d'Envoyés de la République, pour remercier Sa Majesté de ce qu'elle a bien voulu accorder sa Médiation pour terminer les différends. Deux Syndics iront l'un à Zurich & l'autre à Berne s'acquitter d'une pareille commission auprès de ces deux Cantons.

VII. Mr. Delci qui a rempli la Nonciature à Paris, n'est parti que le 10. Mai pour retourner à Rome, avec un présent que le Roi lui a fait d'une Croix enrichie de diamans d'une grande valeur. On assure qu'il sera remplacé par Mr. Altoviti son parent d'abord après son élévation au Cardinalat que Sa Majesté a demandée. Mr. Delci est accompagné de l'Abbé Delci son neveu. Il a pris sa route par Avignon, d'où il a dû se rendre à Marseille, & continuer de là sa route vers Rome. Le Comte de Vaugrenan est au contraire revenu de puis peu de son Ambassade d'Espagne.

VIII. Le 13. le Roi accorda 65. Croix pour des Officiers de la Marine, dont la liste fut rendue publique le jour suivant. Le Marquis d'Antin qui est à la tête de cette promotion, eut l'honneur de recevoir la Croix des mains de Sa Majesté, & fut chargé de la donner aux autres Chevaliers. Il est parti depuis pour aller prendre le Commandement des Vaisseaux qu'on a armés à Toulon, & qui vont dans l'Archipel, afin d'assurer le Commerce des François dans les Echelles du Levant.

IX. Mr. Amelot, Ministre & Secrétaire d'Etat, & Sur-Intendant Général des Postes en survivance de Mr. le Cardinal de Fleury, se rendit le 21. à la Poste, & signifia à Mr. Pajot Donsombray & à Mr. Rouillé, que le Roi leur ôtoit la Ferme des Postes. Il a paru en même tems un Arrêt du Conseil d'Etat, par lequel le présent Bail des Postes du Royaume